



**FORMULAIRE POUR L'ATTRIBUTION DE BONS D'ACHAT  
DE FOURNITURES SCOLAIRES  
ANNEE SCOLAIRE 2024/2025**

**Responsable de l'enfant :**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

**Enfant :**

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Fréquentera le collège de : .....

Fréquentera le lycée de : .....

L'attribution de bons d'achat pour les enfants de VILLERUPT **fréquentant tous les établissements secondaires de Villerupt ou des communes extérieures (collèges et lycées)** se déroulera ainsi :

Le bon d'achat sera d'une valeur de 44,60 € et attribué jusqu'au quotient familial 921 € pour les collégiens.

Le bon d'achat sera d'une valeur de 50,72 € et attribué jusqu'au quotient familial 921 € pour les lycéens.

Documents à fournir pour le calcul du quotient familial :

- **Déclaration de l'imposition 2023 + montant des allocations familiales et sociales et autres bourses et pensions alimentaires**

Le calcul du quotient familial est établi comme suit :

$$\frac{1/12 \text{ du revenu annuel de l'année 2023 + prestations familiales et sociales du mois de calcul}}{\text{divisé par le nombre de parts}}$$

Les bons sont à retirer auprès du Service Enfance / Enseignement situé à l'Espace Jeunesse, Rue Henri Wallon à Villerupt, sur présentation de ce formulaire de demande et en apportant les documents demandés.

**Ces bons seront distribués du mardi 9 juillet au vendredi 27 septembre 2024 inclus.**

**Un certificat de scolarité sera exigé pour les enfants à partir de 16 ans.**

**Pierrick SPIZAK,**  
Maire

**Audrey SPILERS,**  
Adjointe à l'Enfance,  
l'Enseignement et la Jeunesse